

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12 FEVRIER 2013

Séance du douze février l'an deux mil treize, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Cras, dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Nicole DI MARIA, Maire.

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> février 2013

Étaient présents : DI MARIA Nicole – WATRE Didier – MARTOIA Guido – GAILLARD Bernard – CHEVAL Bénédicte - MICHEL Franck – FAYA Françoise

Étaient représentés : VIEUX-MELCHIOR Valérie

Absent : VEYRET Gérard – PIERROT Claudine – VALLIN Hugues

Absents excusés : VALLIN Hugues – VEYRET Gérard

A (ont) été nommé (e) (s) secrétaire (s) : Bénédicte CHEVAL

### I. TAXE D'AMENAGEMENT – exonérations possibles :

Le Maire rappelle aux membres du conseil la délibération prise en 2012 fixant le taux de la taxe applicable aux autorisations d'urbanisme, à 5 %. Le législateur a prévu la possibilité d'exonérer de cette taxe les garages ou espaces de stationnement fermé. Après en avoir débattu, le conseil décide de ne pas appliquer d'exonération en ce sens.

### II. RECENSEMENT : RETRIBUTION DE L'AGENT RECENSEUR.

Cette mission confiée à Madame Chantal FABIANI a été menée à bien. Il convient maintenant de délibérer pour attribuer à Madame FABIANI, agent recenseur, le montant forfaitaire attribué par l'Etat au titre de l'indemnisation réglementaire. Le Conseil à l'unanimité décide d'attribuer à l'agent recenseur le montant forfaitaire fixé par l'état, à savoir : 996.00€

### II. CONVENTION DE FOURRIERE : CAPTURE D'ANIMAUX EN DIVAGATION.

Comme chaque année, le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention de fourrière afin de solutionner les problèmes de divagation d'animaux. Après examen des diverses possibilités, une convention avec la SPA a été retenue à l'unanimité pour un montant de 0.32 € par habitant.

### III. MOTION POUR L'AMELIORATION DE LA LIGNE TRANSISERE N° 5000 (Rive Gauche de l'Isère).

Madame le Maire donne lecture d'un projet de motion destiné à appuyer solidairement les communes de la rive gauche de l'Isère, tant pour le maintien d'un service de car allant de Pont-en-Royans à Grenoble, que pour l'amélioration de cette ligne en ce qui concerne les horaires.

Motion adoptée à l'unanimité.

### IV. RENOUELEMENT DES COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CHAMBARAN VINAY VERCORS : 3C2V.

Suite à l'intégration des communes de MONTAUD, ST QUENTIN, LA RIVIERE, dans la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VINAY, il convient de procéder à la mise à jour des élus communaux membres des commissions intercommunales. Cf. tableau joint.

### V. INVESTISSEMENTS 2013 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES :

Didier WATRE, 1<sup>er</sup> adjoint, chargé des finances fait un premier état des lieux des résultats financiers de l'exercice 2012. Il rappelle les investissements faits ainsi que les travaux restant à effectuer sur 2013. En tout état de cause, les aménagements paysagers du cimetière, la restauration du portail d'entrée, et les rampes d'accès pour personnes à mobilité réduite seront prioritaires.

### VI. QUESTIONS DIVERSES.

- a) Réforme de l'Ecole : Madame le Maire expose les grandes lignes de cette réforme des rythmes scolaires, qui devrait être mise en place à la rentrée 2013. Possibilité est toutefois donnée aux communes de différer la mise en place de cette réforme à la rentrée 2014. Une décision sera prise avant fin mars 2013, concernant les 5 communes du syndicat scolaire intercommunal.
- b) Information du Conseil Général concernant l'extension de la fibre optique sur tout le département de l'Isère. Un réseau structurant de 3000 kilomètres de fibre optique constituera une première tranche de travaux. Cette décision formalise l'engagement du département quant à l'aménagement numérique du territoire.
- c) Information du Conseil Général sur les dispositifs mis en place pour lutter contre le mal logement, en partenariat avec l'agence nationale pour l'habitat, associés à la caisse d'allocations familiales, l'agence régionale de santé, et l'agence départementale d'information sur le logement. Ce dispositif vient en complément de la structure PLH mise en place dans le cadre de la 3C2V.
- d) Demandes de location des locaux communaux, ex établissements DAVID Industrie. Aucune location à long terme ne peut être envisagée tant que le devenir de ce tènement immobilier n'aura pas été clairement défini. Une location en l'état à court terme pourrait être consentie avec pour date butoir le mois de mars 2014, au cours duquel se tiendront les prochaines élections municipales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fin de la séance à 24 heures.

  
Le Maire,  
Nicole DI MARIA